

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire de la municipalité de La Bostonnais qui se tenait le 14 août 2012 au bureau municipal situé au 15 rue de l'Église dans la municipalité de La Bostonnais à 19 h 30. La rencontre se déroulait sous la présidence de la mairesse Chantal St-Louis, en la présence de la conseillère Ginette Dallaire, le conseiller Clermont Ricard, le conseiller Charles Cloutier et le conseiller Louis Godin. L'absence des conseillers Philippe Huart ainsi que Jean-Paul Muir était motivée. La directrice générale madame Josée Cloutier agit à titre de secrétaire de l'assemblée.

1. Ouverture de la séance

2. Adoption de l'ordre du jour

3. Adoption des procès verbaux du 10 juillet et du 18 juillet 2012

4. Correspondance

4.1 Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'occupation du territoire

4.2 Chambres des Communes Canada

5. Affaires découlant

6. Affaires nouvelles

6.1 Adoption états comparatifs

6.2 Octroi contrat Bosto 2012-2

6.3 Projet règlement 3-12

6.4 Formation Directrice générale

6.5 Formation Maire et Directrice générale

6.6 Formation Budget municipal

6.7 Formation Code d'éthique pour les employés

6.8 Avis de motion animaux domestiques

7. Trésorerie

7.1 Adoption des dépenses mensuelles du mois de juillet 2012

7.2 États financiers du mois de juillet 2012

7.3 Rapport des taxes

8. Permis de construction

9. Rapport des comités

Période de questions

- 11. Tour de table des conseillers**
- 12. Clôture de l'assemblée**
- 13. Levée de l'assemblée**

1. Ouverture de la séance

La mairesse Chantal St-Louis souhaite la bienvenue aux citoyens présents dans la salle. L'ouverture de la séance est adoptée sur proposition du conseiller Louis Godin et secondée par le conseiller Charles Cloutier.

2012-08-01

2. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté sur proposition de la conseillère Ginette Dallaire et secondé par le conseiller Louis Godin.

2012-08-02

3. Adoption des procès verbaux du 10 juillet et du 18 juillet 2012

L'adoption des procès verbaux est proposée par le conseiller Clermont Ricard et secondée par le conseiller Louis Godin.

4. Correspondance

4.1 Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire

Le ministère nous informe que la programmation de travaux, présentée par notre municipalité le 6 juin 2012, a été acceptée par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et par le ministère des Transports.

4.2 Chambres des Communes Canada

En mai dernier, M. Thomas Mulcair avait l'honneur de nommer porte-parole adjoint en matière de transports, infrastructure et collectivités au sein de son cabinet fantôme M. Robert Aubin, M. Aubin souhaite connaître le plus rapidement possible les municipalités, et prendre connaissance des principaux enjeux qui nous préoccupent et des défis que nous souhaitons relever dans notre municipalité.

5 Affaires découlant

6. Affaires nouvelles

Adoption États comparatifs

CONSIDÉRANT QUE l'article 176.4 du Code municipal dit qu'à la cour de chaque semestre, le secrétaire-trésorier dépose, lors d'une séance du conseil deux états comparatifs;

CONSIDÉRANT QUE la direction nous a soumis les états comparatifs jusqu'au 30 juin 2012;

EN CONSÉQUENCE, IL EST;

PROPOSÉ PAR : Le conseiller Charles Cloutier

APPUYÉ PAR : Le conseiller Clermont Ricard

ET RÉSOLU unanimement par les membres du conseil, la mairesse s'étant abstenue de voter.

Que le conseil adopte les états comparatifs déposés par l'administration.

2012-08-04

6.2 Octroi Contrat Bosto 2012-2

CONSIDÉRANT QU'un appel d'offres a été fait sur le site SEAO pour les travaux de voirie dans le cadre du programme TECQ 2010-2013;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu quatre (4) soumissions pour l'appel d'offres;

EN CONSÉQUENCE, IL EST;

PROPOSÉ PAR : Le conseiller Clermont Ricard

APPUYÉ PAR : Le conseiller Charles Cloutier

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers, la mairesse s'étant abstenue de voter.

Que le conseil municipal octroi le contrat : Travaux de voirie TECQ 2010-2013-Bosto 2012-2 à l'entrepreneur Bétonnière La Tuque étant le plus bas soumissionnaire pour la somme de 380 230.38 \$ taxes incluses.

2012-08-05

6.3 Projet règlement 3-12

ATTENDU que le Règlement de zonage de la municipalité de La Bostonnais est entré en vigueur le 17 mars 1988 conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 113 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, la municipalité de La Bostonnais peut modifier son règlement de zonage;

NDU que l'Agglomération de La Tuque a modifié les normes relatives à la protection des plaines inondables en y permettant la construction de bâtiments accessoires;

ATTENDU que la municipalité de La Bostonnais désire par la même occasion modifier les normes relatives à la protection des plaines inondables en y permettant la construction de bâtiments accessoires. Ainsi la hauteur de bâtiments accessoires, la marge de recul pour l'implantation de bâtiments accessoires dans le rang sud-est, du règlement des piscines résidentielles et les mesures relatives aux rives;

ATTENDU qu'un avis de motion avec dispense de lecture a été donné à l'assemblée régulière tenue le 10 juillet 2012 par le maire suppléant, monsieur Clermont Ricard;

EN CONSÉQUENCE, IL EST;

PROPOSÉ PAR : Le conseiller Louis Godin

APPUYÉ PAR : Le conseiller Clermont Ricard

ET RÉSOLU

Que le conseil adopte le projet de Règlement 3-12 modifiant le Règlement de zonage no 4-89 concernant les bâtiments accessoires, les piscines résidentielles ainsi que les mesures relatives aux rives.

Que copie du règlement et la résolution par laquelle il est adopté soit transmis à l'Agglomération de La Tuque.

2012-08-06

6.4 Formation Directrice générale

CONSIDÉRANT QU'IL est important que la directrice générale ait une compréhension globale du rôle et des fonctions du poste de direction;

CONSIDÉRANT QU'ELLE pourra acquérir et consolider des connaissances sur le cadre législatif, la gestion budgétaire, la gestion des ressources humaines et la gouvernance municipale;

EN CONSÉQUENCE, IL EST;

PROPOSÉ PAR : Le conseiller Louis Godin

APPUYÉ PAR : Le conseiller Clermont Ricard

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers, la mairesse s'étant abstenue de voter.

Le conseil municipal autorise la directrice générale Josée Cloutier à assister à cette séance de formation devant être tenue le 20 et 21 septembre 2012, que les frais d'inscription au montant de 534.63 \$ taxes exclues et que les frais inhérents à cette séance soient acquittés par la municipalité selon la politique prévue à cet effet.

2012-08-07

6.5 Formation Maire et Directrice générale

CONSIDÉRANT QUE la nécessité d'un travail d'équipe est primordiale pour le bon fonctionnement d'une municipalité;

CONSIDÉRANT QU'IL est donc important de développer et de renforcer chez les maires et les directeurs généraux la compréhension de leurs rôles respectifs et la distinction entre les responsabilités administratives et les responsabilités de gestion;

EN CONSÉQUENCE, IL EST;

PROPOSÉ PAR : Le conseiller Louis Godin

APPUYÉ PAR : Le conseiller Clermont Ricard

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers, la mairesse s'étant abstenue de voter.

Que le conseil municipal autorise la mairesse Mme Chantal St-Louis et la directrice générale Mme Josée Cloutier à assister à cette séance de formation devant être tenue le 19 octobre 2012, que les frais d'inscription au montant de 195 \$ taxes exclues les frais inhérents à cette séance soient acquittés par la municipalité selon la politique prévue à cet effet.

2012-08-08

6.6 Formation Budget municipal

CONSIDÉRANT QUE l'adoption du budget d'une municipalité est un exercice annuel;

CONSIDÉRANT QU'IL est important pour la directrice générale d'avoir les bons outils pour lui permettre de bien présenter le budget;

EN CONSÉQUENCE, IL EST;

PROPOSÉ PAR : Le conseiller Clermont Ricard

APPYUÉ PAR : Le conseiller Charles Cloutier

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers, la mairesse s'étant abstenue de voter.

le conseil municipal autorise la directrice
ale, Mme Josée Cloutier, à assister à cette
seance de formation par internet devant être tenu le
24 octobre 2012, que les frais d'inscription au montant
de 97.73 \$ taxes incluses soient déboursés par la
municipalité.

2012-08-09

6.7 Formation Code d'éthique pour les employés

CONSIDÉRANT QUE la loi sur l'éthique et la
déontologie en matière municipale prévoyait l'adoption
d'un code d'éthique pour le personnel des
municipalités;

CONSIDÉRANT QUE ce code doit être adopté par
toutes les municipalités d'ici le 2 décembre 2012;

EN CONSÉQUENCE, IL EST;

PROPOSÉ PAR : Le conseiller Louis Godin

APPUYÉ PAR : Le conseiller Clermont Ricard

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers, la mairesse
s'étant abstenue de voter.

Que le conseil municipal autorise la directrice générale
Mme Josée Cloutier à assister à cette séance de
formation sur l'internet devant être tenue le 6
novembre 2012, que les frais d'inscription au montant
de 97.73 \$ taxes incluses soient déboursés à même le
budget 2012 dans le poste formation administration.

6.8 Avis de motion animaux domestiques

Adoption d'un règlement concernant les animaux domestiques.

Je soussignée, M. Louis Godin conseiller(e) municipal,
donne avis de motion, qu'à une assemblée ultérieure
de ce Conseil, il sera déposé pour adoption, un
règlement avec dispense de lecture concernant les
animaux domestiques pour la municipalité de La
Bostonnais

7. Trésorier

2012-08-10

7.1 Adoption des dépenses mensuelles du mois de juillet 2012

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance
de la liste des dépenses mensuelles pour le mois de
juillet 2012;

CONSIDÉRANT QUE lesdites dépenses respectent
les prévisions adoptées en début d'année;

EN CONSÉQUENCE, IL EST;

PROPOSÉ PAR : Le conseiller Louis Godin

APPUYÉ PAR : Le conseiller Clermont Ricard

ET RÉSOLU unanimement par les membres du conseil.

Que le conseil municipal adopte les dépenses mensuelles du mois de juillet 2012 telles que soumises par le personnel.

2012-08-11

7.2 États financiers du mois de juillet 2012

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance des états financiers de la municipalité soumis par l'administration pour le mois de juillet 2012;

CONSIDÉRANT QUE ces états financiers reflètent la situation financière de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE ces états financiers respectent les prévisions budgétaires quant aux revenus et aux dépenses;

EN CONSÉQUENCE, IL EST;

PROPOSÉ PAR : Le conseiller Charles Cloutier

APPUYÉ PAR : Le conseiller Clermont Ricard

ET RÉSOLU unanimement par les membres du conseil.

Que le conseil municipal adopte les états financiers du mois de juillet 2012 tel que soumis.

7.3 Rapport de taxes

Le montant total des taxes à percevoir pour les années 2009, 2010 et 2011 est de 25 041.06 \$, et pour 2012 le montant est de 206 156.67 \$, toutes les taxes antérieures à 2008 ont été entièrement perçues.

2009	754.48 \$
2010	3 100,61 \$
2011	21 185.97 \$
2012	206 156.67 \$

8. Permis de construction

Pour la période de juillet, 8 permis ont été émis avec une valeur de 40 300 \$ rapportant à la municipalité 80.00 \$.

9. Rapport des comités

Aucun rapport

Période de questions

La période de questions débute à 19 h 50 et se termine à 19 h 52.

11. Tour de table des conseillers

12. Clôture de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, on peut clore l'assemblée.

PROPOSÉ PAR : Le conseiller Clermont Ricard

APPUYÉ PAR : Le conseiller Charles Cloutier

13. Levée de l'assemblée

L'assemblée est levée à 19 h 49

Chantal St-Louis, mairesse

Josée Cloutier, directrice générale